




S

- Meeting with de Directeur Général de la Prévention des risques  Ref. Ares(2023)8032433 - 24/11/2023
ministère de la Transition Écologique.
- Subject: NGT
- Date: 15/06/2023
- Place: Claire's office
- Contribution SANTE/E3 to the briefing :

1. Steering note

*La rencontre a été organisé à la demande de 
 Prévention des risques, rattachée au
ministère de la Transition Écologique.*

*La France soutient l'initiative de la Commission sur les
plantes obtenues à l'aide des nouvelles techniques
génomiques (NGT).*

*Lors du point AOB sur les NGT du Conseil Environnement
de mars 2023, la France n'a pas pris la parole.*

*Pour la France, il est important que des aspects de
développement durable soit présent dans l'initiative, en
particulier par rapport à la résistance aux herbicides.*

*La France a contribué à toutes les consultations en
précisant que le cadre réglementaire actuel n'est pas
adapté aux plantes obtenues par NGT.*

*Fin mai 2023, le Conseil économique social et
environnemental (CESE) a publié son avis, suivant une
saisine du gouvernement, intitulé « Attentes et enjeux
sociétaux liés aux nouvelles techniques génomiques ».*

Le CESE recommande :

- *Que l'autorisation des plantes obtenues par NGT soit
précédée par une évaluation des risques, en
particulier sur la santé et sur l'environnement*
- *La traçabilité et l'étiquetage systématique des
produits obtenus par NGT pour garantir la*

transparence, la liberté de choix des consommateurs et une information complète sur les produits.

- *De traiter de manière indépendante l'évaluation des risques et la prise en compte de la durabilité.*
- *De renforcer la recherche publique*
- *La définition d'un régime de propriété intellectuelle qui ne bride pas l'innovation et soutienne les PME*
- *De soumettre aux mêmes obligations les produits obtenues par NGT qui sont importés dans l'UE (clause miroir)*

Meeting participants :

Prévention des risques.

2. Key messages

2.1. NGT

- La Commission est déterminée à conserver le haut niveau de sécurité pour la santé humaine et animale et pour l'environnement concernant les produits qui sont mis sur le marché dans l'Union.
- Nous devons également créer un cadre réglementaire qui prend en compte les dernières données scientifiques et le fait que les NGTs permettent d'obtenir des plantes avec des modifications très variées et des risques plus ou moins grands. Dans certains cas les risques de ses nouvelles variétés sont

similaires aux risques des variétés obtenues par les techniques de sélection variétale conventionnelle.

- Le cadre réglementaire doit répondre aux besoins spécifiques des NGTs pour permettre à ces techniques de soutenir la transition verte avec des variétés de plantes qui contribuent aux objectifs de développements durables, à la sécurité alimentaire et qui sont plus adaptées aux changements climatiques.
- La France soutient l'initiative de la Commission, qu'en pense la Direction Générale de la Prévention des risques ?